

## **COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-BERNARD du 10 septembre 2018 à 19h30**

**Etaient présents** : M. Bernard REY, Maire, Mme Josette GUERRIER, MM. Francis BLOCH, Pierre-Louis BALLEST, Adjoints au Maire.

MMES Marie LABROSSE (arrivée à 19h42) Pascale LABART, Françoise EYRAUD, MM Jean BARTHOMEUF, Jean-Pierre PILLON, Arnaud LEGOUGE, M. Peter WATSON, M. Florent PATIN, Conseillers municipaux.

**Absent(s) excusé(s)**: Mme Katia PERRET (pouvoir donné à Josette GUERRIER), Mme Sandrine TESTAS (pouvoir donné à Bernard REY), Mme Emmanuelle CARGNELLI (pouvoir donné à Jean-Pierre PILLON)

**Secrétaire de séance** : Mme J. GUERRIER

**Convocation faite le** : 03 septembre 2018

**Publiée le** : 03 septembre 2018

### **I – Délibération Convention de Portage foncier et de mise à disposition EPF 01 – ERL 2**

Le Conseil Municipal par 14 voix pour, zéro abstention et zéro contre, approuve la convention de portage de l'EPF 01 pour l'ERL 2 et autorise le Maire à signer ladite convention.

### **II – Délibération Marché Espace multi loisirs et point sur le dossier**

Le Maire informe les membres du Conseil Municipal que suite au marché public de travaux (MAPA) pour la réhabilitation du Mille club et de l'espace multi-loisir que les lots n° 2,4,8,11 et 13 peuvent être attribués aux entreprises économiquement les plus avantageuses. Au vu des rapports d'analyses des offres il est constaté que les lots 3, 5, 6, 10 et 16 sont infructueux. Aucune offre n'a été déposée dans les délais prescrits. Conformément à l'article 30 I 2° du décret du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics, le Conseil à l'unanimité autorise le Maire à utiliser la procédure négociée sans publicités ni concurrence préalable pour ces lots. Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité les analyses des offres et autorise le Maire à engager les procédures d'attributions et procédures d'offres infructueuses.

### **III – Décisions du Maire prises dans le cadre des délégations du Maire**

- Décision modificative n°2 – budget primitif 2018 le Maire informe le Conseil du réajustement budgétaire pour permettre le mandatement des dépenses liées à la numérisation du Plan Local d'Urbanisme pour 1500 €.
- Conclusion d'un marché public MAPA - points à temps 2018 le Maire informe le Conseil que les points à temps 2018 ont été signés avec l'entreprise ROGER MARTIN de Vonnas pour un montant de 13 320 € HT. La dépense sera imputée au compte 615231.

### **IV – Rapports d'activités 2017 des syndicats dont la commune est membre**

Le Maire informe le Conseil que les rapports d'activités des eaux Anse et Région mais aussi du SIEA sont à disposition des élus et du public à l'accueil du secrétariat.

## V – Questions Diverses

- Vœux 2019 : en raison des travaux du Mille Club, avec l'accord de Gilles BRIENS les vœux de la municipalité se dérouleront le dimanche 20 janvier 2019 à 11 h au château.
- Suite à l'Assemblée Générale du foot US Formans, 252 personnes sont licenciées dont 115 jeunes et 5 femmes. Une trentaine de jeunes Spinosiens jouent à l'US Formans.
- Monsieur PILLON demande si les aléas d'attribution des lots pour les travaux espace multi loisirs auront une incidence sur le planning. La réponse aujourd'hui est non car les premiers intervenants sont des lots attribués.
- Monsieur PILLON demande un point sur les travaux d'assainissement collectif. Monsieur BARTHOMEUF indique que les travaux débuteront avant fin septembre sur le chemin du Carre au niveau du Halage et devraient durer environ 4 mois.
- Monsieur PILLON demande où en est la fibre optique. Les travaux de déploiement (génie civil et implantation de poteaux) sont en cours. Le déploiement va s'effectuer jusqu'à la fin de l'année. Interviendra ensuite la période de 3 mois dédiée aux opérateurs. Un flyer sera diffusé et une réunion publique organisée.
- Monsieur PILLON demande un point sur l'école, la cantine et la garderie. Monsieur Le Maire informe le Conseil que le Préfet demande à la Commune de respecter la loi et de transformer la cantine service public en régie municipale. Un travail de transformation du mode associatif en régie municipale est en cours avec la commission des affaires scolaires et le bureau de l'association cantine. S'agissant de la garderie elle fonctionne normalement avec l'association Tôt ou Tard.
- Monsieur BARTHOMEUF demande une intervention du Maire sur le tir de feux d'artifices privés. Le Maire indique qu'il recherchera des textes et informera le Conseil au mois d'octobre.
- Monsieur BALLETT informe que le samedi 22 septembre, l'Amicale des Classes organise un challenge de pétanque à la mémoire de Jean PATIN.
- Monsieur BARTHOMEUF donne information sur les nouveaux circuits de SAONIBUS. Les horaires sont disponibles en Mairie.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h05.

**Prochain conseil municipal : lundi 08 octobre 2018 à 19h30**